

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 04/2023/CBM  
(Séance publique)**

Le **15/03/2023 à 10 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

**ACHEVEMENT ET EQUIPEMENT DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BENI MELLAL**

**Lot : TRAVAUX D'ISOLATIONS THERMIQUE ET INSTALLATION FRIGORIFIQUE**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la commune de Beni Mellal. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

L'acquisition des documents techniques est fixée à la somme de : **Cent (100,00) Dirhams**.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **100 000,00 (Cent milles) Dirhams (il doit être déposé sous format dématérialisé sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14 décembre 2021 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics et des garanties pécuniaires)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six million six cent trente six mille trois cent soixante (6 636 360,00) Dirhams TTC**.

Le contenu, la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14/12/2021, les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics.**

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article 9 du Règlement de la Consultation.

- Pour les concurrents installés au Maroc : ils doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

<u>Secteur</u>	<u>Classe minimale</u>	<u>Qualifications exigées</u>
<b>N</b>	<b>2</b>	<b>N4</b>
<b>T</b>	<b>1</b>	<b>T2</b>

- Pour les concurrents non installés au Maroc : ils doivent présenter le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

**Le président de la commune de Beni Mellal**

  
COMMUNE  
DE BENI MELLAL  
REGION BENI MELLAL KHENIFRA  
**S. Ahmed BADRA**